

DECRET N° 88-514 DU 29 DECEMBRE 1988

portant approbation des Comptes prévisionnels
de la Compagnie Béninoise de Navigation Mari-
time (CO.BE.NA.M) pour l'exercice 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fonda-
mentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui
l'ont modifiée ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et
du fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU l'Ordonnance N°74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la convention
entre la République Populaire du Bénin et la République Algérienne Démocrati-
que et Populaire portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation
Maritime (CO.BE.NA.M) ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 J uille 1988 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°86-511 du 10 Décembre 1986 portant nomination des M embres Béninois
du Conseil d'Administration de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime ;
- SUR proposition du Ministre de l'Equipe ment et des Transports ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23
Novembre 1988

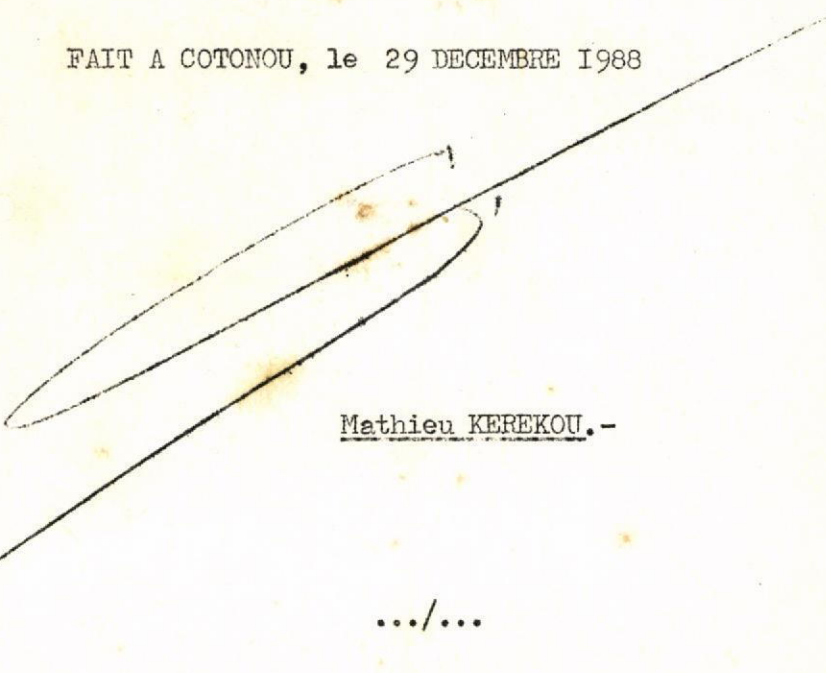
D E C R E T E

Article 1er. - Sont approuvés les Comptes prévisionnels de la Compagnie Béninoise de
Navigation Maritime (CO.BE.NA.M) pour l'exercice 1988 tels qu'annexés à ce decret.

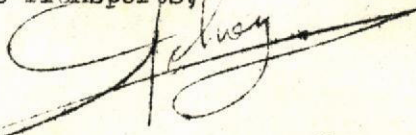
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel

FAIT A COTONOU, le 29 DECEMBRE 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.

Le Ministre de l'Equipeement
et des Transports,



Martin Dohou AZONHIHO.-

I. Ministre des Finances
et de l'Economie



Didier DASSI.-

AMPLIATIONS : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 2 MFE-MET 16 Autres Ministères 13 SGCEN 4
DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 BCP 1 UNB-FASJEP 4 DCCT-Grande Chanc. 2 IGE et ses Sections 4
BN-DAN 4 DB-DCF-DSDV-DI-CP-DT 10 CCIB 1 COBEN 1 JORPB 1.